

Société de gestion de la faune de Kamouraska inc

601, 1e Rue Poiré, bureau 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone: 418 856-7435 | 1 866 856-7435
Télécopie : 418 856-1378

zecchapais@videotron.ca
zecchapais.reseauzec.com



RÉSEAU
Zec



INFOLETTRE-ÉTÉ 2021

Non....mais ce n'est pas l'hébergement de rêve pour décrocher ça! On a encore pleins de nuités disponibles, parce que ça ne fait pas si longtemps qu'elles sont prêtes.



NOUVEAUTÉ



ENCORE DES DATES DE
DISPONIBLES POUR CET ÉTÉ
2021!



L'EXPÉRIENCE
GLAMPING EST
ARRIVÉE!

RÉSERVATION|418 856-7435

CONSULTEZ LE
zecchapais.reseauzec.com
POUR CONNAÎTRE LES TARIFS

RÉSEAU
Zec

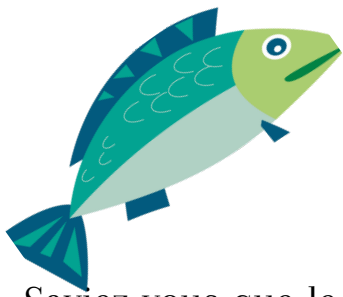
CONSULTEZ NOTRE CARTOTHÈQUE EN LIGNE!



Horaire des postes d'accueil principaux

Cliquez pour
connaître l'horaire.

P.S. Le poste de St-Omer sera fermé les mardis et mercredis pendant les vacances de la construction.



MANIPULATION DES POISSONS

Saviez-vous que le mucus, la substance gluante sur le poisson, est essentiel pour la survie de celui-ci ?

En effet, ce mucus agit comme une barrière protectrice contre les infections. Sans cette protection, le poisson devient plus vulnérable aux bactéries et aux champignons présents dans l'eau.

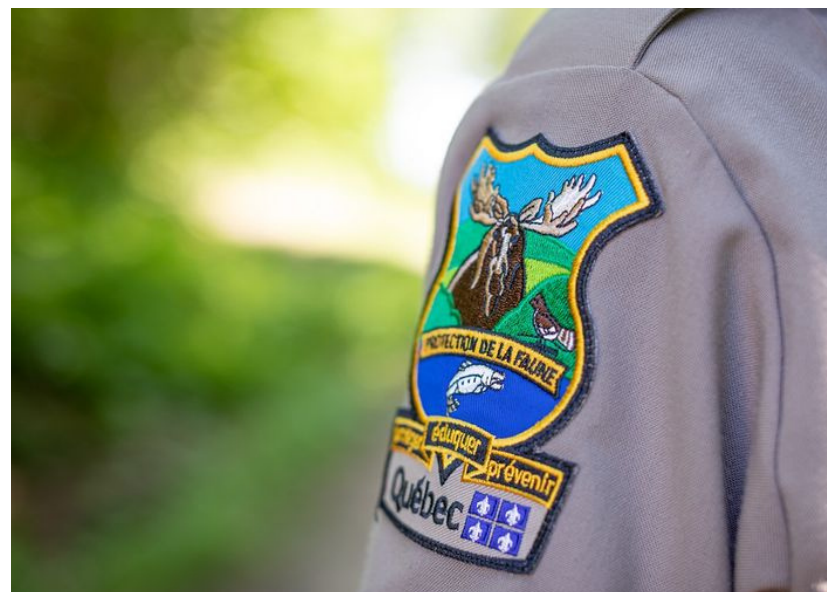
Lors de la remise à l'eau d'un poisson, une attention particulière doit donc être portée à la façon dont vous le manipulez. Il est essentiel de toujours se rincer les mains dans l'eau avant de toucher au poisson afin de ne pas enlever la couche protectrice de mucus. Cette action est d'autant plus importante lorsque vous avez appliqué de la crème solaire ou du chasse-moustique. En plus d'enlever le mucus, ces produits peuvent irriter la peau du poisson.

Il est aussi très important d'éviter de toucher les branchies et les yeux des poissons. Les branchies, qui sont protégées par les opercules, sont des organes vitaux qui permettent au poisson de respirer (capter l'oxygène présent dans l'eau). Une blessure infligée aux branchies, même mineure, peut entraîner la mort du poisson.

Je suis témoin d'un acte de braconnage. Comment puis-je en aviser le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage ou de tout geste allant à l'encontre de la faune ou de ses habitats, rappez-le à un agent de protection de la faune en communiquant avec
SOS Braconnage | 1 800 463-2191
centralesos@mffp.gouv.qc.ca
<https://bit.ly/3dfGdsR>

Les renseignements que vous pouvez nous fournir demeurent confidentiels.
Pour plus d'information
<https://bit.ly/3ddMDc0>



PERMIS DE CHASSE ET DE PÊCHE EN LIGNE : QUÉBEC LANCE SA NOUVELLE PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE!



Dès le 30 juin 2021, les chasseurs et pêcheurs pourront accéder à une nouvelle plateforme Web pour l'achat en ligne des permis de pêche et de chasse : Mon dossier chasse et pêche!

Les utilisateurs de Mon dossier chasse et pêche pourront créer gratuitement leur dossier client et y acheter certains types de permis qui ne nécessitent pas de coupon de transport, comme le permis de chasse au petit gibier. D'autres fonctionnalités s'ajouteront au cours des prochaines années. Déjà, cette nouveauté s'additionne à l'enregistrement en ligne du gibier qui est maintenant possible.

Quelques avantages :

- Processus d'achat simplifié et sécuritaire
- Accessible en tout temps et de partout en Amérique du Nord pour les non-résidents du Québec qui souhaiteraient s'y créer un dossier et se procurer un permis
- Flexibilité permettant à l'utilisateur d'acheter en tout temps

*Prendre note que les chasseurs doivent tout de même déclarer leurs prises à la ZEC. Pour tous les détails sur Mon dossier chasse et pêche, consultez notre communiqué <https://bit.ly/3cKsCtp>

